

Exercice 1838

Département de la Creuse

Procès-Verbal de réception du pont de
Nochas, sur le Ehorion, Commune de Boyère.

Le conducteur des Ponts et Chaussées soussigné, sur
l'invitation de Monsieur Lacourrière, Maire de la commune de
Boyère, s'est transporté le 18 septembre au lieu dit de Nochas,
pour reconnaître si le pont construit par Le S^r Jean Lclair,
sur le Ehorion étoit fait d'après le plan, et devis fournis
par le soussigné et approuvés par Monsieur le Préfet. —

L'examen du pont, fait en présence de Monsieur le Maire,
avec la plus scrupuleuse attention, nous a fait connaître qu'il
étoit construit avec la plus grande solidité et conformément au
plan qui ont été donnés à l'Entrepreneur. — Puisque le pont
de Nochas remplit toutes les conditions voulues par
le Devis nous en avons fait la réception et il doit être
payé à l'Entrepreneur La somme de huit cent quarante
francs qui est le montant de son adjudication. Mais
sur cette somme l'Entrepreneur Jean Lclair, aura à payer
au conducteur soussigné, La somme de cinquante cinquante
cinq francs deux quarante francs pour les frais de rédaction
des Plans, devis et détail estimatif et quinze francs pour
frais de réception. —

Fait et Dû par le conducteur des Ponts
et Chaussées, de l'arrond^t de Bourges soussigné
Bourges, le 20 septembre 1838.



Vieilles Ponts et Chaussées de Boyère 1838. Les Plans
Cinq Lignes, a mesurer l'ancien pont de Boyère, par le